

REVUE INTERNATIONALE DE PHILOSOPHIE

MIRI



Indexation



ESJI
www.ESJIndex.org

Eurasian
Scientific
Journal
Index

ASCI
Asian Science Citation Index

zenodo

REVUE SEMESTRIELLE / N° 009 / DECEMBRE 2025

ISSN : 1987-1538

E-mail : revuemiri09@gmail.com

Tel. +237 6 99 56 34 79 / +223 75 35 97 82

Bamako - Mali

PRESENTATION

La Revue Internationale de Philosophie (Miri) est une collection périodique spécialisée du Centre Africain de Recherche et d’Innovations Scientifiques (CARIS) et de ses partenaires dans le but de renforcer et d’innover la recherche en histoire de la philosophie, philosophie de la logique, philosophie du langage, métaphysique, épistémologie, philosophie des sciences, philosophie morale et politique, esthétique, philosophie du droit, histoire des idées, philosophie de l’environnement, théologie et en ontologie.

Les objectifs généraux de la revue portent sur la valorisation de la recherche philosophique à travers le partage des résultats d'avancées scientifiques, l'innovation thématique, et la culture de l'esprit critique.

Son objectif spécifique est de redynamiser la production des thématiques pertinentes sur les réalités sociales africaines, les théories de la connaissance, la philosophie du développement, la philosophie des médias, la crise de l'identité de l'Afrique moderne, la philosophie de l'information et la pensée philosophique africaine.

EQUIPE EDITORIALE

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pr Belko OUOLOGUEM (Mali)

DIRECTEUR ADJOINT

Pr Sékou YALCOUYE (Mali)

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr Mahamadé SAVADOGO (Professeur des universités, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Yodé Simplice DION (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan),

Pr Jean Maurice MONNOYER (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

Pr Mounkaïla Abdo Laouli SERKI (Professeur des Universités Abdou Moumouni de Niamey)

Pr Samba DIAKITÉ (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Isabelle BUTERLIN (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

Pr Yao Edmond KOUASSI (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Akissi GBOCHO (Professeur des universités Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire)

Pr Gbotta TAYORO (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan)

Pr Blé Marcel Silvère KOUAHO (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Abdoulaye Mamadou TOURE (Professeur des universités UGLC SONFONIA, Conakry, Guinée)

Pr Jacques NANEMA (Professeur des universités Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Nacouma Augustin BOMBA (Maitre de conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maitre de conférences, ENSup, Mali)

Dr Souleymane KEITA (Maitre de Conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

COMITE EDITORIAL

Pr Sigame Boubacar MAIGA (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Siaka KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim Amara DIALLO (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Oumar KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Amadou BAMBA (Economie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)

Dr Eliane KY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Samba SIDIBE (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

M. Souleymane COULIBALY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

REDACTEUR EN CHEF

Dr Mahmoud ABDOU (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

COORDINATRICE

Dr Palaï-Baïpame Gertrude (Histoire, Université de Douala, Cameroun)

COORDINATEUR ADJOINT

M. Fousseyni BAGAYOKO (Informaticien, responsable technique de la Revue)

POLITIQUE EDITORIALE

La revue internationale de Philosophie (MIRI) est une revue qui paraît deux (2) fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie et des sciences humaines. Revue MIRI publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique et des études critiques.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur CAMES)

- ✓ La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.
- ✓ Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année.
- ✓ Tous les manuscrits soumis à la revue MIRI sont évalués par au moins trois chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs.
- ✓ Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant poursuite du reste de la procédure.
- ✓ Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.
- ✓ Chaque auteur reçoit son Tiré à part dès la publication du numéro.
- ✓ Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue MIRI.
- ✓ Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

SOMMAIRE

1. <i>KOUYATÉ Alou, NASSOKO Lassana</i>	
Les médias à l'épreuve de la pensée philosophique contemporaine.....	1
2. <i>Domèbèimwin Vivien SOMDA</i>	
Éducation et crise écologique en l'ère de l'anthropocène.....	20
3. <i>Assindah MAGNETINE, Bahan LANDJERGUE</i>	
La vie socio-économique à l'épreuve de la crise sécuritaire dans la préfecture de Kpendjal au Nord-Togo.....	40
4. <i>IDI OUNFANA Nassirou</i>	
La philosophie de la paix : entre Etat de droit démocratique et insécurité au sahel.....	57
5. <i>KOFFI Lopez Emmanuel Oscar</i>	
Morale et religion : prolégomènes à un humanisme laïc.....	71
6. <i>Okon Bernardin DJOUPO</i>	
L'heure africaine : Déconstruire une habitude temporelle en Afrique pour une temporellité authentique avec Heidegger.....	84
7. <i>Gabriel VANNA</i>	
Le numérique au-delà d'une révolution historique : introduction à la fabrique philosophique de la culture perceptive.....	100
8. <i>Bah Leger KOUADIO</i>	
Karl Marx et Amartya sen : convergences et divergences dans l'analyse du capitalisme.....	114
9. <i>Adjoua Marie Jeanne KONAN, Antoine KOUAKOU</i>	
Coopération verticale/multilatérale et développement durable des états africains.....	132
10. <i>Jean Désiré SAWADOGO</i>	
Qu'on est si bien sur sa propre natte : Autonomie et développement endogène dans la pensée de Joseph KI-Zerbo.....	149

11. <i>Affoué Valery-Aimée TAKI</i>	
Et si la nature avait un visage : réflexion lévinassienne sur un écologisme humaniste..	166
12. <i>Dieudonné Achille Ozi GAGBÉI</i>	
Un regard sur la participation démocratique du chrétien dans les États africains.....	178
13. <i>MASSIKINI MOKEKA Jean-Pierre</i>	
Réflexions sur les rapports juridiques entre le pouvoir central et les provinces en République Démocratique du Congo.....	192
14. <i>Huédoté Fernand HOUNTON</i>	
Des fondements philosophiques de la notion de programme génétique : entre cause finale et cause formelle.....	212
15. <i>Mahmoud ABDOU</i>	
Identités culturelles : entre conflits et nécessité d'un mieux vivre-ensemble.....	229
16. <i>Antoine BORUGH-BU-DJORH</i>	
La souveraineté des Etats africains à l'épreuve des coups d'Etat militaires : entre émancipation et néocolonialisme.....	241

LA SOUVERAINETE DES ETATS AFRICAINS A L'EPREUVE DES COUPS D'ETAT MILITAIRES : ENTRE EMANCIPATION ET NEOCOLONIALISME

Antoine BORUGH-BU-DJORH

Docteur en Philosophie politique et morale
Université Omar BONGO (Libreville/Gabon)

Faculté des Lettres et de Sciences Humaines

Département de Philosophie

Antoine.borugh@yahoo.fr

Résumé

Dans le contexte africain, les coups d'État militaires peuvent-ils être saisis comme l'expression d'une reconquête de la souveraineté politique ? Représentent-ils une voie salvatrice pour venir à bout des défaillances internes des États et des ingérences de puissances étrangères ? Si l'on adopte une posture strictement juridique, la prise du pouvoir par les armes doit absolument être désapprouvée, parce qu'elle ne se fonde ni sur le respect de la démocratie ni sur celui de l'Etat de droit. En revanche, une tout autre vision s'impose, dans la mesure où ce moment de rupture avec l'ordre constitutionnel peut, dans certains contextes, être perçu comme légitime. Pour ce faire, il faut que les putschs s'inscrivent dans la volonté du peuple de se réapproprier sa souveraineté nationale. Lorsqu'ils répondent aux aspirations des peuples en matière de justice sociale, de libertés et de démocratie, les putschs peuvent à ce titre conduire à une forme d'autonomie politique. Cependant, s'ils s'en écartent, ils ne feraient que prolonger la domination coloniale. Ainsi, à travers cette contribution, qui s'inscrit dans une approche critique et normative, nous pensons que si l'histoire a pu priver l'Afrique d'une souveraineté réelle, l'avenir appartient désormais aux Etats et aux acteurs de la société civile. Dans une démarche de déconstruction néocoloniale, il leur revient de conjuguer rupture stratégique, engagement démocratique et pensée critique pour poser les jalons d'un avenir plus souverain et plus juste.

Mots clés : Coup d'Etat militaire - Souveraineté - Néocolonialité - Afrique – politique

Abstract

In the African context, can military coups be understood as an expression of a reconquest of political sovereignty ? Do they represent a salvific path to overcoming the internal failures of states and the interference of foreign powers ? If we adopt a strictly legal stance, this seizure of power by force of arms must absolutely be disapproved, because it is based neither on respect for democracy nor on the rule of law. However, a completely different view is required, given that this moment of rupture with the constitutional order can, in certain contexts, be perceived as legitimate. To achieve this, coups must be part of the people's desire to reclaim their national sovereignty. When they respond to people's aspirations for social justice, freedoms, and democracy, coups can thus lead to a form of political autonomy. However, if they deviate from these aspirations, they would only prolong colonial domination. Thus, through this contribution, which is part of a critical and normative approach, we believe that while history may have deprived Africa of true sovereignty, the future now belongs to states

and civil society actors. In a process of neocolonial deconstruction, it is up to them to combine strategic rupture, democratic engagement, and critical thinking to lay the foundations for a more sovereign and just future.

Key words : Military coup - Sovereignty - Neocoloniality - Africa – Politics.

Introduction

L’Afrique est l’un des continents dont l’histoire a très souvent vibré au son des coups d’État militaires, c’est-à-dire « l’usage de la force dans l’accession au pouvoir politique au sein d’un État, soit par action militaire, soit par action populaire civile, entraînant le renversement illégal des dirigeants en place » (A. Kenfack Kitio, 2019). La vague démocratique des années 90 avait suscité beaucoup d’espoir, car nous pensions être débarrassés des épisodes sombres de l’histoire coloniale de l’Afrique. Mais la désillusion s’est très vite installée partout sur le continent. Les hommes en treillis se sont récemment illustrés par des comportements antidémocratiques : comme en témoignent les cas du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée Conakry, du Niger et du Gabon. Toute cette actualité politique interroge surtout le concept de souveraineté de l’État qui, depuis Jean Bodin, désigne « la puissance absolue et perpétuelle d’une République (...), c’est la plus grande puissance de commander (...) » (J. Bodin, 1993, Livre I, chap. 8.).

En effet, la souveraineté des États africains est sans cesse menacée par les coups d’État militaires, parce qu’ils sapent les fondements de l’État de droit et fragilisent les institutions des États postcoloniaux. Ce mode d’accession au pouvoir est incompatible avec le pluralisme démocratique. Cependant, dans le contexte postcolonial et face à la récurrence des ingérences des anciennes puissances coloniales, ces putschs peuvent être perçus comme l’expression d’une volonté populaire de réappropriation de la souveraineté nationale. La marche vers l’autonomie politique serait peut-être la réalisation d’un *plan caché de la nature* (E. Kant, 1998, p.117), un des signes du progrès politique en Afrique. De ce fait, articuler la souveraineté étatique et les coups d’État militaires soulève un problème profond entre l’ordre constitutionnel et le cadre de la légitimité.

Eu égard à ce qui précède, plusieurs questions méritent d’être posées. En Afrique, les coups d’État militaires impliquent-ils nécessairement une liquidation de la souveraineté ? Autrement dit, la prise du pouvoir par les armes marque-t-elle un moment de rupture avec l’ordre néocolonial ? Ou, au contraire, faut-il y voir une continuité masquée de cet ordre ? Notre hypothèse est la suivante : il y a des coups d’État militaires qui peuvent être salutaires dès lors qu’ils permettent à un peuple de reconquérir sa souveraineté politique. Notre réflexion, croisant le droit et les relations internationales, s’inscrit dans le champ de la philosophie politique, dans la mesure où elle entend interroger le dilemme entre légalité et légitimité à l’heure des coups d’État militaires. Ce qui permettrait ainsi au peuple de renforcer

les leviers de souveraineté de l'État. Pour ce faire, nous adopterons une démarche à la fois critique et normative, en montrant d'abord, la mise en danger de la souveraineté des États par les coups d'État militaires. Puis, nous verrons comment des dynamiques internes et externes des États conduisent parfois les hommes en treillis à prendre des armes pour renverser le pouvoir établi. Enfin, nous aborderons l'idée selon laquelle la reconquête de la souveraineté politique des États africains passe par la déconstruction des modèles néocoloniaux.

1. Les coups d'État militaires comme entraves à la souveraineté des États

L'histoire politique de l'Afrique a été marquée par des coups d'État militaires. Ces actions brutales et violentes ne cessent d'impacter voire de paralyser la souveraineté des États post-coloniaux. Comment comprendre la résurgence de ce phénomène de nos jours ? Pour les défenseurs de l'approche juridique, les putschs sont fondamentalement contraires au pluralisme démocratique et à l'État de droit. En même temps, les défenseurs de l'approche contractualiste (notamment chez Hobbes) considèrent qu'ils engendrent des situations chaotiques, avec des pertes en vies humaines et des dégâts matériels, ce qui renforce donc sa condamnation.

1.1. Une prise du pouvoir aux antipodes des valeurs démocratiques

Dans les sociétés modernes, les coups d'États militaires sont des obstacles à la démocratie, parce qu'ils privilégient l'argument de la force au détriment de la force de l'argument ; la force des armes plutôt que la force du droit. Et le contexte ne fait pas exception : la prise du pouvoir par les armes ne favorise malheureusement pas l'émergence du pluralisme démocratique. Dans ce sens, Kenfack Kitio estime que « la putsch-thérapie ne peut se substituer à une concurrence saine afin de promouvoir une alternance pacifique et *in fine* consolider la démocratie en Afrique » (A. Kenfack Kitio, 2019). Étant donné qu'à la place, c'est un régime autoritaire voire autocratique qui s'installe, privant ainsi les citoyens de toute possibilité d'exprimer librement leurs opinions. Ces régimes militaires, qui rappellent sans doute les premières années des indépendances, se trouvent pour ainsi dire aux antipodes des valeurs démocratiques de liberté, de justice et d'égalité.

De plus, le peuple souverain est dépouillé de son pouvoir de décision car, très souvent, l'organisation d'un scrutin électoral est l'un des derniers soucis de la junte au pouvoir. À titre d'exemple, si l'on considère le coup d'État en Guinée Conakry, dont les raisons sont moins sécuritaires qu'institutionnelles, l'organisation d'une élection libre et transparente semble être une préoccupation secondaire. Généralement, les hommes en treillis prennent tout le temps nécessaire pour s'assurer du contrôle total des institutions républicaines. Et, le chef de la junte

militaire n'envisagera les élections qu'après avoir eu la certitude et la garantie d'être élu. Nous avons là une situation qui recoupe le pragmatisme politique chez Machiavel. Ce dernier estime que la conservation du pouvoir, par tous les moyens, doit être l'une des préoccupations fondamentales d'un prince ayant nouvellement acquis une république. Dans ce sens, il écrit en effet : « Il faut donc qu'un prince qui veut se maintenir apprenne à ne pas être toujours bon, et en user bien ou mal, selon la nécessité » (N. Machiavel, 1995 : Chap. XV). S'incliner devant les revendications populaires peut s'avérer préjudiciable pour un prince. Machiavel¹ estime que l'efficacité politique prime sur les considérations morales et religieuses, ce qui justifie les méthodes brutales et violentes des régimes militaires (N. Machiavel, 1995 : Chap. XVII). Parmi lesquelles, on retrouve le musèlement de la parole, le maintien d'un climat de terreur, les tortures, les assassinats, etc. Et la justice ressemble parfois à un règlement de comptes, voire à une vengeance, qui donne l'impression d'une institution indépendante, transparente et libre. Le cas du Gabon peut servir d'illustration, notamment avec l'arrestation médiatisée de la femme et du fils du Président déchu. Par conséquent, un coup d'État n'est pas une solution, du moins pas une solution crédible à la crise démocratique, aux conflits sociaux ou à la pauvreté. Recourir à cette alternative reviendrait à jeter de l'huile sur le feu, c'est-à-dire qu'elle agraverait la situation ou, le cas échéant, en retarderait simplement l'implosion.

1.2 . Les coups d'État militaires : une rechute vers l'état de nature ?

Les coups d'État, en particulier militaires, peuvent plonger un État dans ce que les philosophes contractualistes appellent « l'état de nature ». Cette notion, dont le contenu varie d'un philosophe à l'autre, désigne une méthodologie fictionnelle dont se sert les contractualistes pour rendre compte de l'origine des sociétés humaines. Comme le souligne Yves Charles Zarka, « le problème de la fiction engage une des traditions dominantes du discours politiques à l'âge classiques : celle qui va de Hobbes à Rousseau » (Y. C. Zarka, 1998 : p.225). À la différence de l'état de nature chez Rousseau pour qui, « L'homme naît naturellement bon et heureux, et c'est la société qui le corrompt et le rend malheureux » (J.-J. Rousseau, 1755 : p. 12), l'**état de nature hobbesien** est caractérisé par l'absence de droit, la violence incontrôlée, la fragmentation du pouvoir entre milices et intérêts concurrents. Dans le cadre de notre réflexion, c'est cet état qui retient ici notre attention, parce qu'il donne à voir un espace où l'instinct l'emporte sur la raison. En clair, Hobbes se fait le défenseur d'un pessimisme anthropologique

¹ « On peut combattre de deux manières : ou avec les lois, ou avec la force. La première est propre à l'homme, la seconde est celle des bêtes ; mais comme souvent celle-là ne suffit point, on est, obligé de recourir à l'autre : il faut donc qu'un prince sache agir à propos, et en bête et en homme ».

car, dit-il, *l'homme est un loup pour l'homme* (Hobbes, 2000 : Chap. XII). Mais il est souvent peu fréquent de voir des coups d'État militaires se dérouler sans bain de sang : les cas des coups d'État militaires au Mali, au Niger et au Gabon méritent d'être soulignés à juste titre. Si les hommes en treillis de ces États peuvent, dans une moindre mesure, s'en féliciter, il n'en demeure pas moins que les autres (Burkina Faso et Guinée Conakry) ont été, pour chacun de leur côté, le théâtre d'affrontements militaires entre la garde présidentielle et l'armée régulière. Ceux-ci ont occasionné des pertes en vies humaines et la destruction d'édifices publics. Tout cela impacte souvent les finances publiques, parce qu'il va falloir procéder à des travaux de reconstruction nécessitant un coût financier faramineux.

Par ailleurs, la situation chaotique peut engendrer d'autres conséquences telles que la montée des milices ou des rébellions armées, d'une part ; d'autres groupes armés peuvent en profiter pour semer la pagaille au sein de l'État, d'autre part. À cela s'ajoute l'épineuse question du flux migratoires, avec notamment le déplacement des populations civiles vers des régions ou des États où règne la stabilité politique. Dans ce contexte, la souveraineté est fracturée voire fragmentée entre la multitude de milices qui revendique la légitimité du pouvoir politique. Ainsi voit-on comment les coups d'État militaires sapent les fondements de l'État de droit et compromettent l'avenir politique des États africains. Mais ce regard porté sur les coups d'État en Afrique n'est-il pas réducteur ? Lorsqu'on sait que « l'état de nature » auquel ces putschs exposent les États africains peut parfois déboucher sur un régime véritablement démocratique ? En clair, n'est-ce pas un mal pour un bien ? Telle est l'approche qui sera développée dans les lignes qui suivent.

2. Les coups d'Etat militaires comme réponse aux dynamiques interne et externe

On ne peut se contenter d'une réflexion à sens unique, lorsqu'on articule la souveraineté étatique et les coups d'État militaires en Afrique. Comme nous l'avons évoqué plus haut, les putschs militaires sont à proscrire pour des raisons démocratiques voire juridiques et en raison du chaos humain et matériel qu'ils engendrent. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent être saisis comme des réponses aux dynamiques *intra et extra muros* de l'État. Dans ce sens, Itoula Kifouumba affirme à juste titre :

Lorsque le feu décime la brousse en Afrique, celle-ci se reconstitue et devient plus verdoyante, en tout ou en partie, dès les premières pluies. C'est dans cet esprit de "destruction-réfection" que les "putschs" contribuent à la régénérescence de l'ordre constitutionnel en Afrique (I. Kifouumba, 2024 : p 8).

Ce changement, qui se heurte toujours aux arguments juridiques et parfois moraux, peut-être la « voie royale », qui conduit vers une véritable réappropriation de la souveraineté populaire. Au-delà de l'effet de mode auquel nous assistons aujourd'hui, il faut reconnaître que les putschs peuvent, lorsqu'ils s'inscrivent dans le sillage des aspirations populaires, incarner un réel changement de paradigme. C'est cet aspect que nous entendons défendre dans la réflexion qui va suivre.

2.1. Le spectre d'une instabilité institutionnelle et sécuritaires

Lorsqu'on analyse de manière lucide et critique les récents coups d'État militaires en Afrique, nous pouvons faire un double constat en ce qui concerne leurs causes : l'un d'ordre institutionnel et l'autre d'ordre sécuritaire. Pour ce qui est des causes institutionnelles, nous pouvons citer les cas de la Guinée Conakry et du Gabon. D'une part, le coup d'État militaire a été le résultat d'une ambition démesurée d'un homme, marquée par une modification arbitraire de la constitution et d'une instrumentalisation des principes démocratiques. Ce que Tierno Monénembo appelle « la funeste tentation du troisième mandat présidentiel » (T. Monénembo, 2022). Evoquant l'exception sénégalaise, il écrit :

Si l'État sénégalais n'est pas parfait, il a au moins le mérite d'exister. Ici, contrairement à la Guinée par exemple, on a le sens de l'institution et le respect de la procédure. Le formalisme, le principe de base de l'État, est la règle. C'est cela qui fait qu'en toutes circonstances l'administration assure le service minimum (T. Monénembo, 2022).

Pourtant élu démocratiquement, on aurait pu espérer un respect de la Constitution de la part du Président Alpha Condé, mais ce dernier n'a pas été capable de résister à cette tentation. Résultat des courses, il a été renversé par un des soldats de sa propre garde rapprochée. Bien que cela ne fut la seule cause, mais ce fait mérite d'être souligné parce qu'il est la goutte d'eau qui aurait fait déborder le vase : c'est l'acte de rupture avec l'ordre constitutionnel. D'autre part, le cas du Gabon retient notre attention, parce que le putsch est la conséquence, entre autres, d'une crise institutionnelle sans précédent. En octobre 2018, le Président Ali Bongo Ondimba est victime d'un accident cardio-vasculaire (AVC) qui, pendant plusieurs mois, l'éloigne de la gestion du pouvoir. Il s'en est suivi un coup d'État militaire raté en janvier 2019, des détournements de fonds publics, des nominations arbitraires au sommet de l'État, la falsification de la signature du chef de l'État, etc. Puis, contre toute attente, le 30 août 2023, les militaires de la garde Présidentielle renversent le Président, estimant que les élections n'avaient pas été transparentes et libres. Le chef de la junte, le général Oligui Nguema, qui privilégie l'expression

de « coup de libération » au détriment de celle de coup d’État militaire, soutenait que l’action menée relevait d’une nécessité.

En revanche, les coups d’État militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger résultent d’un échec sécuritaire, aggravé notamment par la crise libyenne de 2011. Cette approche est privilégiée par Mathieu Pellerin, qui estime que :

Le Maghreb et le Sahel n’en finissent pas de subir les conséquences du « printemps arabe ». Le tremblement de terre géopolitique qui secoue l'espace maghrébo-sahélien a pour épicentre la Libye dont les secousses sont ressenties jusqu'au rivage sud du Sahel. Les fragilités sociopolitiques, territoriales et sécuritaires font tache d’huile chez les voisins de la Libye, faisant planer un risque sécuritaire transnational du fait de la prolifération d’armes et de l’infiltation d’anciens combattants libyens[...]. Pour comprendre l’instabilité qui menace actuellement le Mali et le Niger, il faut commencer par analyser les conséquences sécuritaires du conflit libyen (M. Pellerin, 2012 : p. 836).

Face à ce propos, la crise libyenne apparaît comme une boule de neige qui, dans son passage, a davantage déstabilisé les États voisins sur le plan politique (avec une insécurité occasionnée par la présence de groupes terroristes aux abords des frontières), économique (avec le développement d’un commerce illégal d’armes) et social (avec la pauvreté galopante et le chômage). Dans ce contexte, les coups d’État sont comme une réponse à l’échec politique des Etats sahéliens, incapables de se doter d’une armée moderne. Or, la capacité à défendre son territoire fait partie des critères de souveraineté d’un État. Comment « faire la guerre ou déclarer la paix » (J. Bodin, 1993 : Livre I, Chap. X), si l’on est tributaire de l’arsenal militaire d’un autre État ? Une telle situation ne pouvait guère perdurer, il fallait bien que des patriotes prennent leurs responsabilités afin de sortir le peuple malien, burkinabè et nigérien pour sortir de ce qui, au fil des ans, apparaissait comme un chaos voire une implosion. Les coups d’État, qui suscitent souvent l’adhésion du peuple, semblent traduire une volonté manifeste de ce dernier de se réapproprier sa souveraineté. Le pouvoir de décision incombe au peuple, il lui revient de déterminer le type de régime politique qu’il voudrait instaurer.

Par conséquent, dans la vague de coups d’État, une question se pose : les puissances étrangères sont-elles vraiment étrangères ? Car, comme le souligne Hannah Arendt, les problèmes politiques sont les problèmes de tout le monde ; les problèmes de tout le monde sont les problèmes politiques². Autrement dit, les coups d’États ne sont-ils pas semblables à l’arbre qui cache la forêt ? D’autant plus qu’ils sont souvent l’expression d’une crise démocratique, d’un problème de gouvernance, d’une pauvreté galopante, d’une décolonisation mal engagée, etc. Dès lors, dans un monde de plus en plus globalisé, l’indifférence n’est pas la chose la mieux partagée, mais pour quels buts ? En d’autres termes, pourquoi certains se contentent-ils d’être de simples spectateurs, tandis que d’autres s’immiscent activement dans les affaires d’autrui ?

² Certes, elle n’écrit pas textuellement ce propos, mais l’idée est répondu dans ses ouvrages, notamment *La condition de l’homme moderne* (1958) et *Qu’est-ce que la politique* (ouvrage posthume).

2.2. Des ingérences et des influences géopolitiques

Qu'est-ce que l'ingérence ? Cette question, à laquelle répondait le politologue Philippe Moreau-Defarges, désigne toute action par laquelle on intervient dans le domaine d'autrui (P. Moreau-Defarges, 1997 :127). Pour lui, l'ingérence est omniprésente, car elle caractérise les relations humaines. Nous vivons aujourd'hui dans un monde hyperconnecté. Ici, le problème n'est pas tant l'intervention, mais le fait d'y intervenir sans avoir été invité. Il s'agit donc d'une action forcée voire violente. En ce sens, cette action peut être multiforme, c'est-à-dire économique, politique et militaire. Or il se trouve que, depuis les indépendances, et peut-être même au-delà, l'Afrique a souvent été le théâtre de toutes sortes d'ingérences. Sans être exhaustif, nous pouvons citer le cas du Gabon en 1964. À la suite d'un coup d'État militaire, qui a renversé le Président Léon Mba, l'armée française s'était empressée d'intervenir pour rétablir ce dernier au pouvoir (N. Metegue N'Nah, 2006 : 174) Pourtant, d'autres États africains, dans la même période, avaient connu le même sort, sans que la France n'intervienne.

Cependant, on assiste à un fait assez étrange dans les récents coups d'État, dans la mesure où certains sont farouchement condamnés alors que d'autres le sont moins. Il en est ainsi du coup d'État militaire de juillet 2023 au Niger, qui a reçu une condamnation de la France au nom des principes démocratiques et de son attachement à l'État de droit. À tel point qu'un Conseil de défense avait été organisé par les autorités françaises. Toutefois, celui qui a été orchestré au Gabon en août 2023 n'a pas suscité la même réaction. Le porte-parole du gouvernement français de l'époque s'était contenté d'un simple message : « la France suit avec attention ce qui s'y passe ». Le deux-poids-deux-mesures, qui caractérise souvent les « gardiens de l'ordre mondial », nous constraint à porter un double regard sur les coups d'État militaires en Afrique. Tout se passe comme si les coups d'État condamnés par les puissances étrangères étaient, en réalité, ceux qui répondaient, semble-t-il, aux aspirations du peuple. Ce dernier voit dans le putsch une sorte de libération contre celui qu'il estime être son oppresseur voire son bourreau. Les cas du Mali, Burkina Faso et du Niger peuvent servir d'illustration à nos propos.

D'un autre côté, les putschs condamnés avec moins de fermeté, et pour lesquels aucune menace d'ingérence militaire n'est envisagée, bénéficient souvent du soutien tacite de puissances étrangères. Dans ce contexte, les aspirations du peuple à plus de démocratie et de liberté y sont généralement instrumentalisées, servant de simple prétexte. Pour illustrer nos dires, nous pouvons citer les cas du Gabon et de Guinée Conakry. De ce fait, les prises de positions des puissances étrangères sont toujours tributaires de leurs intérêts économiques et géostratégiques. C'est ce qui explique les influences géopolitiques des Etats étrangers. Tantôt

ces intérêts coïncident avec les aspirations des peuples, tantôt elles sont en conflits avec ces mêmes intérêts. Dans tous les cas, et comme le rappelait Machiavel :

Au surplus, dans les actions des hommes, et surtout des princes, qui ne peuvent être scrutées devant un tribunal, ce que l'on considère, c'est le résultat. Que le prince songe donc uniquement à conserver sa vie et son État : s'il y réussit, tous les moyens qu'il aura pris seront jugés honorables et loués par tout le monde (N. Machiavel, 1995 : Chap. XII).

Les stratégies géopolitiques s'inscrivent presque toujours dans une dynamique d'ingérence car, peu importe les moyens légaux ou illégaux (coopération officielle ou des interventions secrètes) et moraux ou immoraux (soutien à des régimes autoritaires si cela sert leurs intérêts), ce qui compte c'est le résultat : la préservation des intérêts nationaux. Or cette approche se heurte souvent à des résistances des peuples africains, qui y voient des pratiques néocoloniaux, où les puissances étrangères pouvaient faire et défaire des Présidents au détriment de la volonté populaire.

Par conséquent, certains coups d'État militaires sont une manière, pour les peuples d'Afrique, d'apporter des réponses à leurs aspirations à plus de justice sociale, de liberté politique ainsi qu'à un bien-être. La conquête du pouvoir par les armes suffit-elle à légitimer une souveraineté au nom du peuple ? Ne serait-il pas temps de dépasser cette prise du pouvoir par la force, afin de déconstruire l'ordre néocolonial qui la prolonge ? Tout cela revient à dire qu'il ne faut pas simplement se contenter de la voie des coups d'État. Il faut s'inscrire dans un combat plus vaste et noble, celui de la déconstruction de l'ordre néocolonial. Nous mettrons en exergue cet aspect de la question dans la suite de notre réflexion.

3. De la déconstruction de l'ordre néocolonial : un chemin vers la reconquête de la souveraineté politique des États africains ?

Nous parlons ici de l'ordre néocolonial, mais en réalité c'est une ironie, car il s'agit moins d'un ordre que d'un désordre. Déconstruire l'ordre néocolonial revient à rompre avec toute verticalité, c'est-à-dire sortir des rapports de dépendance politique, économique et idéologique. Préalable à toute réappropriation de la souveraineté politique, la déconstruction n'est pourtant pas un remède miracle. Elle serait vouée à l'échec, si elle ne s'accompagnait pas d'un renforcement des institutions nationales. Ainsi, nous nous attelerons, d'abord, à montrer l'antinomie entre les schémas néocoloniaux et la souveraineté des États africains. Puis, nous verrons que cette rupture avec les schémas néocoloniaux ouvre un chemin à l'affirmation de la souveraineté. Mais cette ouverture s'accompagne aussi de nouveaux risques.

3.1 Les schémas néocoloniaux comme obstacles structurels à la souveraineté politique africaine ?

La fin de l'ordre colonial a été un évènement salutaire pour les États africains. Cet événement leur a permis de passer de territoires colonisés à celui d'États souverains et indépendants. Mais cette souveraineté était très loin de la formule bodinienne de la souveraineté absolue. Bodin écrivait en son temps : « il faut que ceux-là qui sont souverains ne soient aucunement sujets au commandement d'autrui et qu'ils puissent donner loi aux sujets et casser ou anéantir les lois inutiles » (J. Bodin, 1993 : Chap. X). Il semblerait que les États africains ne soient souverains que de manière *formelle* (F. Ekomo, *al.*, 2017 :16.), parce que, dans le fond, les anciennes puissances colonisatrices n'ont pas complètement renoncé à leurs colonies. Cette souveraineté de façade s'est perpétuée à travers les schémas néocoloniaux, comme on peut s'en rendre compte dans *L'empire qui ne veut pas mourir. Histoire de la françafrigue* (2021). Cet ouvrage met en lumière le système françafricain où se mêlent les mécanismes officiels et des logiques de l'ombre, qui se caractérisent par les pillages, les guerres, la corruption, les coups d'États, les assassinats, etc. Or un tel système n'est pas de nature à favoriser l'affirmation de la souveraineté des États africains.

Ainsi, parmi les moyens par lesquels se manifestent les schémas néocoloniaux, on retrouve, entre autres, la présence des bases militaires (R. Granvaud, 2009 : 9) et l'ingérence des puissances étrangères dans les processus électoraux (J. Keutcheu, 2014 : 438), ainsi que leur soutien aux régimes établis. Tout d'abord, la présence des bases militaires étrangères est le signe patent que les États africains n'auraient jamais été autonomes, du moins les États à qui on a imposé l'installation de ces bases. Dans la modernité politique, Machiavel mettait en garde contre cette attitude de certains princes. L'efficacité politique machiavélienne enseigne que la puissance d'un État dépend de sa capacité à se défendre ou à assurer lui-même sa propre sécurité. Un État qui n'en est pas capable, ou qui s'en remet aux armées d'un autre (N. Machiavel, 1995 : Chap. XIII), pour assurer sa propre sécurité, devient une proie facile. Il court le risque de devenir vassal. Il perd ainsi son autonomie réelle, même s'il conserve une indépendance de façade. En ce sens, le philosophe italien écrit : « Un prince doit n'avoir d'autre objectif et d'autre pensée que la guerre et l'organisation militaire » (N. Machiavel, 1995 : Chap. XIV). Dès lors, parler de bases militaires étrangères dans un État qui prétend être souverain est tout simplement paradoxalement. Des pays comme Djibouti, le Gabon, la Côte d'Ivoire sont toujours sous domination militaire de la France. De même, l'administration américaine dispose de près de 750 bases militaires à l'étranger, ce qui lui permet d'asseoir son hégémonie dans des zones

comme le Moyen-Orient ou l'Asie-Pacifique. Ainsi, les bases militaires étrangères servent plusieurs fonctions : elles assurent des intérêts stratégiques de la puissance, dissuadant les rivaux et facilitent les interventions militaires, souvent sans concertation avec les institutions locales ou internationales (R. Granvaud, 2009 : 11).

Un autre aspect de la domination des puissances étrangères réside dans le processus électoral, où la présence des observateurs internationaux confère une sorte de légitimité au scrutin (P. Jacquemont, 2000 : 28). Mais à quoi servent-ils au juste ? Y a-t-il des observateurs internationaux (notamment africains) lors des scrutins en France ou aux Etats Unis d'Amérique, souvent cités comme « des exemples de démocratie » ? On constate parfois que ce mécanisme de validation du scrutin électoral, qui tendrait davantage à infantiliser les États qu'autre chose, bénéficierait de plus de crédibilité que les autorités nationales en charge du scrutin. L'élection présidentielle de 2010 en Côte d'Ivoire peut servir ici d'illustration. Le Conseil constitutionnel avait initialement proclamé Laurent Gbagbo vainqueur de l'élection présidentielle. Toutefois, plusieurs organisations internationales, dont les observateurs onusiens et européens, ainsi que la France, ont reconnu Alassane Dramane Ouattara comme le vainqueur. Après plusieurs mois de tensions et de contestations, Alassane a été investi président de la République. Cette situation a suscité des débats sur le rôle et l'influence des acteurs internationaux dans les processus électoraux nationaux. Parfois, ces organisations expriment leur soutien à des régimes autoritaires, lesquels peuvent faire l'objet de contestations. Par exemple, la France a souvent été critiquée pour son ingérence dans certains processus électoraux visant à favoriser des dirigeants africains perçus comme proches de ses intérêts, dans le contexte de la « Françafrique ». Tout cela fragilise la souveraineté nationale des États et reste en incohérence avec les principes du droit international qui, dans l'article 7 de la Charte onusien, stipule l'égalité souveraine des États.

Par conséquent, ces deux schémas néocoloniaux sont très loin de favoriser la reconquête d'une véritable autonomie politique. Il faut donc absolument s'en démarquer, mais comment s'y prendre ? Faut-il envisager une rupture totale, ou au contraire, celle-ci doit être progressive ?

3.2 La rupture avec l'ordre néocolonial : entre affirmation de la souveraineté et nouveaux risques

Certes, une rupture avec l'ordre néocolonial s'avère indispensable, mais celle-ci n'est pas sans conséquences. Toutefois, elle ouvre le chemin à une véritable affirmation de la souveraineté, qui n'est pas « un doux rêve », comme peuvent en témoigner les récentes mutations politiques à l'échelle africaine.

Parmi les mutations en cours qui traduisent une manifestation de souveraineté en Afrique, nous pouvons citer : la nationalisation des ressources, la diversification des partenaires, la fermeture des bases étrangères, le rejet du FCFA dans certains Etats, l'influence de plus en plus croissante de la société civile. Rappelons, au passage, que cette liste n'est en aucun cas exhaustive. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à la diversification des partenaires économiques et diplomatiques, ainsi qu'à l'influence croissante de société civile.

De nos jours, les partenaires dits « traditionnels » se trouvent de plus en plus en perte d'influences dans de nombreux États, parce qu'ils ne cessent de perpétuer des logiques néocoloniales (B. Tchoudiba, 2023 : 5). Cette perte d'influence s'explique notamment par le fait que les États africains prennent de plus en plus conscience de leur capacité à définir leurs priorités et à diversifier leurs partenariats. En effet, face à des relations asymétriques, ces États aspirent à une réelle autonomie dans leurs choix politiques et économiques. Ils cherchent à ne plus être uniquement dépendants des anciennes puissances coloniales. Ainsi, la dynamique observée montre une transition : les relations traditionnelles, fondées sur l'assujettissement et les intérêts unilatéraux, cèdent progressivement la place à des stratégies nationales centrées sur le respect de la souveraineté et le développement endogène. Or, les cas du « plan d'ajustement structurel » imposé aux pays africains entre 1980 et 1990 et de la notion de « bonne gouvernance » semblent entraver le processus d'une véritable autonomie : les États africains étant souvent contraints à se conformer aux standards occidentaux (J. Keutcheu, 2014 :434). Sans oublier l'aide au développement, parfois conditionnée par l'arrimage à certaines normes ou idéologies. D'où l'intérêt de se tourner vers d'autres partenaires comme la Russie, la Chine, l'Inde, la Turquie, etc.

En ce qui concerne la Russie, son partenariat avec certains États africains s'inscrit principalement sur le plan militaire et sécuritaire. On le voit notamment avec la fourniture d'équipements militaires et la présence des instructeurs militaires russes dans des États comme le Mali, le Burkina, ou la République Centrafricaine. En revanche, le partenariat de la Chine porte davantage sur le plan infrastructurel (routes, ponts, édifices, etc.). À titre d'exemple, on peut évoquer le Train Express Régional de Dakar, un projet réalisé avec des financements chinois. Au fond, ce que les États africains récusent, c'est l'attitude paternaliste et condescendante des anciennes puissances coloniales. Or, avec les nouveaux partenaires, c'est une tout autre politique qui est mise en place. Celle-ci apparaît beaucoup plus respectueuse des élites africaines et du même coup des États, et se matérialise à travers des projets concrets. Néanmoins, que doit-être l'attitude des États africains dans la nouvelle géopolitique mondiale ?

Et ce pour éviter de remplacer un maître colon un autre. Dans ce sens, n'est-il pas incohérent de s'opposer à la présence des bases militaires française et américaines tout en accueillant celles de la Russie ou de la Chine ? N'y a-t-il pas un risque de tomber dans un nouveau piège néocolonial ? Et cela, même si ce choix résulte de la volonté populaire : soit on cherche à s'émanciper, dans ce cas, on s'achemine vers l'autonomie ; soit on fait le choix d'une auto-néocolonisation, et dans ce cas, on tombe dans la dépendance.

Par ailleurs, la dynamique de la souveraineté apparaît avec le rôle majeur et influent de la société civile. Elle n'hésite pas à dénoncer les comportements anti-démocratiques et arbitraires des élites politiques. Ce qui témoigne de l'autodétermination des peuples, une manière de se réapproprier la souveraineté nationale. Des cas où les sociétés civiles ont eu un impact sont nombreux. Au Sénégal, par exemple, le mouvement « Y'en a marre » s'est illustré dans la dénonciation de la mal gouvernance, du népotisme, du clientélisme politique, de la corruption, des scandales financiers (V. Savané et B. Makébé Sarr, 2012). Tous ces maux avaient fini par ébranler les fondements de la République Sénégalaise. De même, au Burkina Faso, c'est le mouvement « Balai citoyen » qui a été, entre autres, à l'origine de la chute de l'ancien Président Blaise Compaoré (A. Atérianus Owanga, 2018 : 69). Ces initiatives montrent clairement la volonté souveraine de la jeunesse africaine à prendre en mains son destin. Toutefois, il convient tout de même de faire preuve de lucidité, de prudence et d'esprit critique, dans la mesure où ces sociétés civiles sont parfois instrumentalisées de l'intérieur (par les acteurs politiques de l'opposition) ou de l'extérieur (par les puissances étrangères).

Par conséquent, la marche vers l'autonomie politique est activée, des signes d'un progrès politique sont perceptibles, à travers les actions concrètes, menées aussi bien par des États que par des acteurs de la société civile. En revanche, dans ce processus, la lucidité et la conscience critique sont indispensables, pour ne pas retomber dans les mêmes travers néocoloniaux.

Conclusion

En définitive, notre réflexion nous a conduit à examiner l'articulation entre la prise du pouvoir par les armes, communément appelée coup d'État militaire, et la souveraineté des États africains. À cet effet, trois axes ont particulièrement retenu notre attention. Tout d'abord, nous avons tenu à affirmer notre opposition à toute forme de coups d'État. Qu'ils soient militaires ou politiques, toute prise du pouvoir par la force doit absolument être proscrite et condamnée, parce qu'elle porte un coup énorme à la souveraineté de l'État. Les coups d'État, quels qu'ils soient, ruinent les fondements de l'État de droit et les valeurs démocratiques. Ainsi, dans les

sociétés africaines, les putschs ne nous semblent pas être des alternatives crédibles et pertinentes contre les multiples crises politiques, sociales et économiques. Au contraire, les auteurs des putschs sont souvent tentés d'instaurer des régimes autoritaires pour se maintenir au pouvoir, plongeant ainsi les citoyens dans une forme d'anarchie à l'image de « l'état de nature » chez Hobbes.

En revanche, toute condamnation hâtive et sans recul des coups d'État militaires peut s'avérer réductrice à bien des égards. Ce n'est pas parce qu'on les révoque du point de vue de l'ordre constitutionnel, qu'ils sont tous pour autant illégitimes. Dans certains contextes, les putschs peuvent ainsi apparaître comme des moments de rupture nécessaire pour renverser un ordre, un régime corrompu et incapable. Au fond, ils apparaissent comme des réponses radicales mais significatives face aux défaillances du pouvoir établi (dans l'ordre interne) et aux ingérences étrangères (dans l'ordre externe). De ce fait, il ne faut absolument pas rester prisonnier d'une vision manichéenne. En réalité, ce qui est en jeu, c'est la question fondamentale de la légitimité. Car, si la prise du pouvoir par les armes peut souvent répondre à la volonté du peuple et incarne une rupture, elle peut alors être considérée comme acte salutaire qui vise à restaurer la souveraineté nationale. À contrario, quand ces coups d'État militaires ne sont que la continuité d'un jeu de chaise musicale ou d'une ambition individuelle, ils perpétuent par ce moyen des schémas néocoloniaux. Ainsi, face aux coups d'État militaires, les États africains se trouvent à la croisée des chemins. Il leur appartient de saisir ces ruptures comme des occasions de restauration des institutions de la République, de renforcer leur autonomie stratégique et de replacer les aspirations du peuple au fondement de la construction de l'État de droit. Mais pour y parvenir, il faut envisager la déconstruction de l'ordre néocolonial pour accéder à une véritable reconquête de souveraineté politique.

Néanmoins, la déconstruction de l'ordre néocolonial s'impose aujourd'hui comme un préalable à toute volonté de reconquête de la souveraineté des États africains. Ces États doivent nécessairement s'affranchir du joug de l'héritage colonial. Pour ce faire, il faut sortir de *l'état de minorité*, qui se caractérise par des relations de domination et de dépendance, pour *l'état de majorité* (E. Kant, 1991), qui renvoie à l'émancipation et à l'autonomie. Dans ce sens, nous avons parlé de l'importance de la diversification des partenaires politiques, économies et militaires, sans oublier le rôle de plus en plus influent de la société civile, ou encore la volonté des peuples à s'auto-déterminer. Tout cela serait bien le signe que les États africains sont dans une dialectique ascendante, un progrès vers l'autonomie politique.

Mais ces dynamiques comportent des risques : notamment celui de tomber à nouveau dans les logiques néocoloniales avec de nouveaux « maîtres » ou partenaires « émergents ». Ce qui conduirait à une instrumentalisation de la souveraineté à des fins autoritaires. D'où la nécessité d'une vigilance permanente. Notre intention n'est pas de rejeter toute coopération des États africains avec le monde. Mais il s'agit plutôt de reconquérir la souveraineté, en redéfinissant son contenu, à l'aune des priorités africaines. Ainsi, la souveraineté politique ne se donne pas, elle s'arrache, se construit, s'assume et s'exerce. Par conséquent, nous pensons que si l'histoire a pu priver l'Afrique d'une souveraineté réelle, l'avenir appartient désormais aux États et aux acteurs de la société civile qui sauront conjuguer rupture stratégique, engagement démocratique et pensée critique.

BIBLIOGRAPHIE :

- BANIAFOUNA (C.) *Quelle souveraineté pour les Etats africains ?* Paris, L'Harmattan, Paris, 2013.
- BODIN (J.), 1993, *Les six livres de la République*, Paris, Librairie Générale française.
- BORREL (T.), BOUKARI YABARA (A.), COLLOMBAT (B.) DELTOMBE (T.), *L'empire qui ne veut pas mourir. Histoire de la françafricaine*, Paris, Seuil, 2021.
- EKOMO (F.), IALLOUCHEN (A.), LATMANI (S.) ESSARSAR (M.), « La souveraineté des Etats africains : la face cachée du décor », *Revue Economie, Gestion et Société*, n°12, 2017.
- Entretien avec Smockey, Propos recueillis par Aterianus-Owanga, A. (2018). « S'engager, c'est simplement assumer son propos et le traduire en actes conséquents » *Mouvements*, 96(4), 65-72.
- GRANVAUD Raphaël, 2009, *Que fait l'armée française en Afrique ?* Paris, Agone.
- HOBBES (T.), *Le léviathan*, Traduction Gérard Mairet, Gallimard, Paris.2000.
- IMBACH (P.), « 50 ans de non-indépendance des pays africains, ça se fête ? », publié le 20 Décembre 2009 sur : <http://www.cadtm.org>
- ITOULA KIFOUMBA (A.) « Les coups d'État et le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel en Afrique ». *Afrique contemporaine*, 2024/2 N° 278, 2024. p.187-208.
- Jacquemont Pierre, 2000, *De l'élection à la démocratie en Afrique*, Paris, Jean Jaurès.
- KANT (E.), 1991, Qu'est-ce que les Lumières ? Paris, Jean-François Poirier et Françoise Proust, Flammarion.
- KANT (E.), *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolique*, Paris, Bordas, 1998.
- KENFACK KITIO (A.), « L'illusion du putsch-thérapie en Afrique », *Journal Libre Afrique*, 28 mars 2019.
- KEUTCHEU Joseph. « L'« ingérence démocratique » en Afrique comme institution, dispositif et scène. » *Études internationales*, volume 45, numéro 3, septembre 2014, p. 425–451.
- KOKOROKO (D.), « Souveraineté étatique et principe de légitimité démocratique », *Revue québécoise de droit international*, Vol.16, n°1, 2003, p.2.
- MACHIAVEL (N.), *Le Prince*, Gallimard, Traduction Gérard Luciani, Paris, 1995.
- MBEMBE (A.), *Sortir de la grande nuit*,
- Metegue N'Nah Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon Des origines à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, Collection Etudes Africaines.
- MONENEMBO (T.), « L'exception -sénégalaise », *Le Point*, 05 août 2022.
- MOREAU-DEFARGES (P.), *Un monde d'ingérences*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- PABANEL (J.-P.), *Les coups d'Etat militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- PELLERIN (M.), « Le sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, 2012.
- SADIGH (E.), *L'Afrique, le continent pillé. Atouts, handicaps, perspectives et propositions*, Paris, L'Harmattan, 2009.

- Savané V. et Makébé Sarr B., 2012, *Y'en a marre : radioscopie d'une jeunesse insurgée au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.
- TCHOUDIBA Bourdjolbo. « La nouvelle donne géopolitique Chine-Afrique-Russie, vers un nouvel ordre mondial ? » *Abstract and Applied Analysis*, 2023, L'Afrique et le reste du monde : de la périphérie au centre, 5 (2). fhal-04145593f.
- ZARKA (Y. C.), *Philosophie et politique l'âge classique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Fondements de la politique, 1998.